

**RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS DE LA RETRAITE DU CONSEIL DE 2014
(12 – 14 juin 2014)****MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS POUR ACCROÎTRE L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ DE L'OACI
EN OPTIMISANT L'AIDE AUX ÉTATS ET LA COMMUNICATION AVEC EUX**

Objectif	Mesures proposées	Mise en œuvre	État au 31 mars 2016
1. Aider les États à s'acquitter de leurs obligations relatives à l'aviation civile internationale	1.1 Élaborer une stratégie, comprenant des cibles, pour mobiliser le soutien international des États afin de résoudre le faible taux de mise en œuvre effective (EI), les préoccupations significatives de sécurité (SSC) et les préoccupations significatives de sûreté (SSeC) à l'aide du modèle « Aucun pays laissé de côté ».	Deuxième trimestre/2015	<p>Le Plan OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) révisé prévoit la stratégie mondiale et chaque région a établi des cibles régionales. L'élaboration d'un Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP) a été amorcée afin de bâtir une stratégie mondiale en matière de sûreté de l'aviation. Une politique de mobilisation des ressources a été approuvée par le Conseil et une résolution NCLB sera présentée à l'Assemblée.</p> <p>Une fonction de crise et d'intervention rapide a été établie et les travaux sont en cours pour élaborer un cadre afin d'établir une priorité dans les interventions à court terme, d'adapter les solutions et d'établir les indicateurs clés de performance conformes à l'initiative NCLB.</p>
	1.2 Convoquer des réunions de haut niveau avec les dirigeants politiques pour encourager l'inclusion de l'aviation civile dans les priorités nationales de développement.	Troisième trimestre/2015	<p>Le Président et la Secrétaire générale ont fait des missions auprès d'États et d'organisations régionales, durant lesquelles l'accent a été mis sur l'inclusion de l'aviation civile dans les priorités de développement à l'échelon national.</p> <p>L'OACI a convoqué le tout premier Forum aéronautique mondial de l'OACI (IWAF) en novembre 2015. Les participants au Forum ont reconnu qu'une assistance financière et de partenariat substantielle était nécessaire pour assurer un soutien plus efficace au développement de l'aviation.</p> <p>Un deuxième IWAF aura lieu le 26 septembre 2016 pour promouvoir et appuyer plus avant la mise en œuvre de l'initiative NCLB et faciliter l'obtention de fonds pour le développement durable de l'aviation et le financement de ce développement.</p>



Objectif	Mesures proposées	Mise en œuvre	État au 31 mars 2016
	1.3 Promouvoir la mise en commun des ressources au moyen des RSOO, d'un partenariat entre les organisations régionales et l'industrie et d'une collaboration avec les organismes de financement multilatéraux.	En cours	L'établissement de RSOO durables est encouragé et appuyé. Des accords de partenariat ont été signés avec des organismes régionaux et de grands représentants de l'industrie. Une politique de mobilisation des ressources a été approuvée par le Conseil et le Partenariat pour l'assistance à la mise en œuvre de la sécurité aéronautique (ASIAP) a été établi et est fonctionnel (http://www.icao.int/safety/scan/Pages/Aviation-Safety-Implementation-Assistance-Partnership.aspx).
2. Former et retenir le personnel de l'aviation civile	2.1 Établir et tenir à jour un registre du personnel dont la formation a été financée par l'OACI et surveiller son déploiement.	Immédiate	Une liste de stagiaires dont la formation est appuyée par l'OACI est établie grâce au système électronique de gestion de TRAINAIR PLUS (TPeMs).
	2.2 Élaborer des SARP ou des orientations de politique sur les mesures pour encourager la rétention du personnel de l'aviation civile, sur la base de l'expérience des États.	2017	Les éléments indicatifs existants de l'OACI prévoient que le personnel d'aviation civile devrait bénéficier de conditions d'emploi et de rémunération conformes à leur niveau d'instruction, leurs connaissances et leur expérience, et comparables à celles du personnel des fournisseurs de services dont ils inspecteront et superviseront les activités. Les États seront informés de ces dispositions de l'OACI.
	2.3 Établir au moins un centre de formation normalisée de l'OACI dans chaque région.	Dernier trimestre/2015/en cours	Le réseau TRAINAIR PLUS compte 88 membres, au 31 mars 2016, pour toutes les régions. Dans ce réseau, seize (16) centres d'excellence régionaux de formation (RTCE) de l'OACI ont été établis dans les régions suivantes : NACC : 2 SAM : 1 EURNAT : 5 MID : 2 WACAF : 1 ESAF : 2 APAC : 3



Objectif	Mesures proposées	Mise en œuvre	État au 31 mars 2016
	2.4 Instaurer un programme de formation pour les directeurs généraux de l'aviation civile et un cours régulier et accessible de familiarisation avec l'OACI.	Deuxième trimestre/2015	La formation de Directeurs régionaux des Administrations de l'aviation civile a été élaborée avec l'appui de l'Administration de l'aviation civile de Singapour. Ce cours porte sur la législation, l'organisation et la sécurité. Il est assuré sur une base régulière dans toutes les régions de l'OACI. Quatre (4) cours ont été donnés en 2015, comme suit : Siège de l'OACI (2), Jamaïque (1), Cap Vert (1). Deux cours sont prévus pour 2016 : Istanbul, Turquie (5 – 6 mai) ; et Siège de l'OACI (24 – 25 septembre). D'autres lieux seront confirmés dans le courant de l'année.
3. Améliorer la communication avec les régions et les États membres	3.1 Effectuer des visites périodiques auprès des régions et des bureaux régionaux.	Annuelle, à partir du premier trimestre de 2015	Les membres du Conseil et les Représentants d'États auprès desquels l'OACI est accréditée ont effectué une visite officielle en Jamaïque en octobre 2015. Dans le cadre de cette mission, le Conseil a rencontré les Directeurs régionaux de l'aviation civile de la région NACC.
4. Accroître l'efficacité des programmes de coopération et d'assistance technique de l'OACI	4.1 S'assurer que les objectifs, les résultats et les obligations de rendre compte sont clairs pour chaque projet.	Immédiate	Un modèle a été élaboré pour tous les descriptifs de projet, qui contient des objectifs, des résultats et des responsabilités clairs.
	4.2 Mettre sur pied une équipe d'information et de suivi de projet côté État et côté OACI pour chaque projet.	Immédiate	Selon la complexité du projet et le nombre total d'experts concernés, pour chacun des projets, l'OACI et l'État conviennent d'un plan de travail pour le suivi de la mise en œuvre du projet, sur la base des objectifs figurant dans le descriptif de projet signé.



Objectif	Mesures proposées	Mise en œuvre	État au 31 mars 2016
	4.3 Inclure dans les rapports de projet des informations sur l'état d'avancement de l'État en ce qui concerne les niveaux de mise en œuvre effective ainsi que les SSC et SSeC existantes avant et après tous les projets concernés.	Immédiate	Des renseignements sur le niveau de mise en œuvre et les SSC/SSeC sont fournis dans le descriptif de projet et dans le rapport de fin de projet.
	4.4 Promouvoir l'inclusion et le transfert des connaissances ainsi que la formation des experts nationaux conformément à leur mandat et aux livrables à produire pour tous les projets concernés.	Immédiate	Une proposition concernant la formation du personnel local est incluse dans le processus de négociation avec les États.
5. Utiliser efficacement les bureaux régionaux	5.1 Revoir la structure et l'attribution de responsabilités supplémentaires liées aux activités de la Méthode de la surveillance continue (CMA) aux bureaux régionaux.	Quatrième trimestre/2015	Des rôles, des fonctions et des responsabilités clairs des Bureaux régionaux concernant les activités CMA, incluant un chapitre spécial dans le Manuel des Bureaux régionaux, ont été établis ; le Manuel sera révisé. Une formation supplémentaire est assurée aux experts régionaux qui réalisent des activités CMA, dans le cadre d'ateliers régionaux ainsi que d'activités de formation des Bureaux régionaux. Un personnel supplémentaire visant à étoffer les Bureaux régionaux est proposé pour le prochain budget, ce qui en fin de compte augmenterait les responsabilités des Bureaux régionaux en matière de CMA.
	5.2 Obtenir des retours d'information officiels de la part des États, au moyen d'enquêtes menées par les bureaux régionaux, pour les domaines sur lesquels l'OACI devrait concentrer son attention et ses ressources en apportant son aide aux États.	Premier trimestre/2015	Une <i>Enquête sur les besoins et les attentes des États membres de l'OACI</i> a été lancée en mars 2015. La Secrétaire générale a décidé que cette enquête devrait être réalisée de manière périodique.
6. Déterminer les lacunes et les difficultés de communication, y remédier et les éliminer	6.1 Lancer une campagne de relations publiques sous le thème « Aucun pays laissé de côté », afin de mieux faire connaître, à la fois à l'interne et à l'externe, les cibles et les programmes de l'OACI en matière d'assistance.	Immédiate	L'initiative NCLB a été lancée en janvier 2015.



Objectif	Mesures proposées	Mise en œuvre	État au 31 mars 2016
	6.2 Mettre au point une trousse de communication pour informer les hauts responsables des États sur l'état de l'aviation civile dans leur pays.	Deuxième trimestre/2015	Des exposés concernant la sécurité dans les États pour tout État ou région, contenant des informations en temps réel, peuvent être consultés sur iSTARS/SPACE.
	6.3 Créer une page web spéciale [en tirant parti de l'expérience acquise grâce au Réseau d'assistance collaborative en matière de sécurité (SCAN)] qui servira de point d'information unique pour les États souhaitant coopérer avec l'OACI ou obtenir son aide.	Troisième trimestre/2015	Une page web reliant toutes les ressources et tous les programmes d'assistance applicables a été créée et placée sur le site NCLB (http://www.icao.int/about-icao/NCLB/Pages/implementation-resources.aspx) en mai 2015.
Améliorer les taux de réponse des lettres aux États	6.4 Présenter une résolution de l'Assemblée demandant que les lettres aux États et les rapports d'avancement périodiques à l'Assemblée fassent l'objet de réponses complètes en temps voulu.	Troisième trimestre/2016	Une note de travail de l'Assemblée contenant une résolution sera présentée à la 39 ^e session de l'Assemblée.
	6.5 Fournir périodiquement des informations aux États sur la situation et le niveau des réponses aux lettres aux États.	Immédiate	Des outils pour les réponses de compte rendu à chaque lettre aux États ont été mis au point. Un rapport automatique récapitulatif de toutes les réponses aux lettres aux États est en cours d'élaboration.

— FIN —